



La collecte de ressources végétales spontanées procède d'un apprentissage précoce

## Maîtrises foncières et occupation de l'espace forestier dans le Nord-Est du Gabon.

Vermeulen C., Boldrini S., D'Ans S., Schippers C.

### Résumé

La connaissance des représentations locales de l'espace et des ressources constituent un préalable à toute initiative de gestion. Dans le cadre de la mise en place des premières forêts communautaires gabonaises, il importe d'identifier les niveaux d'appropriation et de co-gestion des espaces-ressources qui préexistent à l'action. Le propos de cet article consiste donc à identifier une démarche méthodologique permettant de structurer des politiques d'aménagement sur les concepts culturels développés par les ethnies concernées. A travers l'exemple du groupe *Kota*, nous présentons la liste du vocabulaire relatif au foncier et aux ressources exploitées, ainsi que l'ensemble des maîtrises qui y sont associées. Une comparaison avec d'autres groupes ethniques d'Afrique centrale est proposée. Une discussion sur les conséquences pour la mise en place des premières forêts communautaires est enfin proposée.

**Mots-clés :** maîtrises foncières, espace vécu, représentations locales, cogestion, *Kota*.

« Réel ou imaginé, l'espace naît à la conscience par les mots qui en disent les lieux. » (POURTIER, 1989a).

L'étude de l'espace vécu des peuples forestiers d'Afrique centrale englobe l'ensemble des représentations, classifications,

et typologies que ces derniers ont de leur milieu « dans le sens d'une nature interprétée par les hommes » (SAUTTER, 1968).

De nombreux auteurs ont montré que les différentes ethnies d'Afrique centrale ont développé une typologie des jachères et recrus forestiers. Il en est ainsi des *Beti* (ALEXANDRE & BINET, 1958), des *Bulu* (SANTOIR, 1992), des *Mvae* (DOUNIAS, 1993), des *Badjoué* (DE WACHTER, 2001) ou encore des *Ntumu* (VERMEULEN & CARRIERE, 2001).

Cette typologie présente, quel que soit le groupe considéré, une structure commune qui reconnaît dans les grandes lignes la plantation (culture de rente), le champ, la jachère préforestière plus ou moins jeune, la jeune forêt secondaire, la forêt primaire, les zones marécageuses ou encore la végétation des anciens villages (JOIRIS et BAHUCHET, 1993).

Dans le cadre de la mise en place des premières forêts communautaires gabonaises, il importe de tenir compte de ces représentations et typologies, dans la mesure où elles constituent notamment les fondements lexicaux des maîtrises locales sur l'espace et les ressources. Nous allons donc tenter ici d'appréhender les notions développées par les *Kota* (et à titre comparatif par les *Fang*), de décrire le vocabulaire lié aux ressources naturelles et de comprendre les maîtrises sous-jacentes qu'elles impliquent, pour ensuite les structurer selon la théorie des maîtrises foncières développée par



LE ROY et al. (1996). Cette approche nous permettra de poser les bases d'une gestion des ressources naturelles et des forêts communautaires axée sur les savoirs et pratiques locales.

## Histoire succincte des Kota

Les Kota représentent l'ethnie la plus importante du Nord-Est du Gabon (DESCHAMPS, 1962). Une distinction basée sur le régime de filiation est faite entre les Kota du Nord et ceux du Sud. Les premiers ont un régime de filiation patrilinéaire tandis que celui des seconds est matrilineaire (PERROIS, 1970 ; DESCHAMPS, 1962 ; PERROIS, 1968 ; POURTIER, 1989a). « La patrilinéarité est un système de filiation dont la généalogie repose sur une succession d'hommes » (MAYER, 2002). Les Kota du Nord du Gabon sont subdivisés en 5 groupes ethniques : *Mahongwé*, *Shaké*, *Ndambomo*, *Shamaye* et *Kota-Kota*. Ils se sont installés le long des affluents gauches de l'Ivindo tels que la Zadié et la Liboumba lors d'un vaste mouvement migratoire vers le sud durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (DESCHAMPS, 1962 ; PERROIS, 1968).

Les autres noms donnés à la supra-ethnie Kota sont : *Ikota* (selon MAYER (2002) ils se nomment d'ailleurs eux-mêmes ainsi), *Ikuta*, *Kotu*. Selon la classification géographico-typologique de GUTHRIE, référence dans le domaine de la classification des langues bantoues (REKANGA, 2007), les Kota et les *Shaké* sont classés dans le groupe ethnolinguistique *Kele* (B.20, plus précisément B.25). Ils représentent le groupe

le plus hétérogène et le moins connu du Gabon (HOMBERT et al., 1989).

La société Kota est qualifiée de segmentaire à organisation sociale acéphale non hiérarchisée. C'est-à-dire qu'elle n'est pas caractérisée par une unité de commandement. Au contraire, la liberté individuelle y est fortement valorisée (DESCHAMPS, 1962 ; PERROIS, 1968).

Le village de La Scierie sur l'axe Mekambo-Makokou est le produit du regroupement de plusieurs autres villages en 1959 : Ngozo, Zokuassua et La Scierie (MIHINDOU, 2007). La population compte 340 personnes dont 165 environ résident au village en permanence. La moyenne d'âge est de 24 ans et 54% de la population est âgée de 16 à 50 ans. L'ethnie représentée en majorité au village de La Scierie est l'ethnie Kota (95%) avec les groupes ethniques *Kota-Kota* (80%) et *Shaké* (15%).

## Vocabulaire Kota des espaces-ressources

La liste du vocabulaire Kota lié aux espaces-ressources a d'abord été dressée (Tableau 1). Elle montre la richesse de ce vocabulaire, reflet de l'importance des espaces-ressources forestiers dans l'imaginaire et le système de production Kota.

**Tableau 1. Typologie de l'espace vécu en langue Ikota (BOLDRINI, 2008).**

Espace vécu	Nom en Ikota (BOLDRINI S., 2008)
Ville	Posi
Village	Mboka
Ancien village	Ekombo
Espace (général)	Mbondje, Mbondj'a mboka
Espace du village	Mbondjamboka
Limite	Ndele
Limite entre deux maisons	Panga belongwè belongwè
Limite entre deux villages	Panga mamboka mamboka
<b>Forêt</b>	
Forêt (espace de brousse)	Edjitji
Forêt vierge	Insuaka
Forêt secondaire ou jachère	Ibutu
Forêt ripicole	Miaza
<b>Champs et jachères</b>	
Champ (en général)	Kuba
Plantation de manioc	Kuba matobè
Plantation d'arachide	Etjita zolè
Plantation de banane	Kuba makondo
Champ de maïs	Kuba masangu
Champ de canne à sucre	Kuba mehingo
Champ de concombre	Kuba mapando
Champ de taro	Kuba maihika
Champ d'ananas	Kuba membatwa
Champ d'atangatiers	Kuba mehawu
Lisière entre champ et forêt	Suaka nibutu
Limite entre 2 champs	Ndele makuba
<b>Espace de chasse</b>	
Site de piégeage	Mbaka mwa bawaya
Zone de chasse au fusil	Edjitji y'ezalè
Campement	Ebazi
Campement de chasse	Ebazi y'ezalè na bawaya
Piste en forêt pour la chasse (ou pour la pêche)	Pea insombu
Piège	Pea bawaya
Piste de chasse au fusil de nuit	Pea edjitji y'ezalè pundu

<i>Espace de pêche</i>	
Grande rivière	Zoa
Petite rivière	Ndondo
Ruisseau	Ekongo
Zone de rivière profonde à fort courant et tourbillons	
Zone de pêche des hommes	Mboku
Zone de rivière peu profonde et rapide	Idjiba
Zone de pêche des femmes	Idjiba
Zone de rivière peu profonde et calme	Itopo
Zone de forêt inondable	Nduku
Zone de rapides	Iyowa
Zone de pêche (terme général)	Pea
Campement de pêche	Ebazi ya zoa
Zone de pêche à l'épervier	Sombo mabussa
Zone de pêche au filet	Sombo mwabako
Zone de pêche à la ligne	Sombo elonwa
Zone de piégeage	Sombo mwekoko
Pêche à la ligne	Elonwa
Piège à poisson	Ekoko
Pêche au barrage sur grande rivière	Etubili, elambi
Pêche à l'écope	Iloka
Technique de pêche au petit filet	Mbulu, mopotji
Pêche à la canne	Mbesi
Espace entre deux rivières	Panga mantondo mantondo
<i>Collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL)</i>	
Zone de collecte feuilles de raphia	Edjitji ambozo
Zone de collecte de feuilles de Marantacées	Edjitji bokayi
Zone de collecte de feuilles de nkumu	Edjitji akumu
PFNL dans les champs	On donne le nom du propriétaire au PFNL à qui il appartient. Si le PFNL est dans la forêt, on lui donne le nom d'une personne qui a l'habitude de venir en collecter les produits.
PFNL pour tous	
PFNL pour un individu	
<i>Activités et termes divers</i>	
Site de circoncision	Pubè
Site d'initiation	Etjita
Espace exploité par les villageois	Nde
Ensemble des terres à une famille	Mabutu
Limite entre l'ancienne et la nouvelle plantation	Ndele kuba inhèwu ndele kuba yaka
Jardin de case	Ntunda

Concernant la typologie de l'espace agricole, presque tous les types de champs se nomment *kuba*. Seul le champ d'arachide possède une terminologie particulière : *edjita zolè*. Fait étonnant, le site d'initiation porte aussi le nom d'*etjita*. *Etjita* décrit en fait une aire nettoyée et encerclée, point commun entre le champ sur lequel l'arachide est semée et le site d'initiation.

Au sein de cette typologie de l'espace agricole, les différents niveaux de la tenure foncière peuvent être identifiés :

- *ibutu* : la jachère ;
- *ekombo* : l'ancien village ;
- *insuaka* : la forêt jamais cultivée de mémoire d'homme.

Ils présentent des similitudes avec les échelons de la tenure foncière des *Badjoué* (DE WACHTER, 2001). Celle-ci compte quatre niveaux parmi lesquels sont également identifiés l'ancien village, *nguno* et la forêt dite primaire, *ekomo*. Par contre, le niveau de complexité de la tenure foncière *Badjoué* semble dépasser celui des *Kota* puisque les premiers distinguent deux types de jachère selon l'âge : *ébur* (de un à quatre ans) et *kwalkomo* (de quinze à vingt ans). BINOT (1997) confirme que *ibutu* est le seul terme que connaissent les *Kota* pour nommer la jachère. Notons que *ibutu*, la jachère

se dit *mabutu* au pluriel et peut aussi désigner l'ensemble des terres appartenant à une famille.

Le tableau 1 montre également que le vocabulaire associé à la pêche est très étendu. Cette activité est pourtant secondaire à La Scierie. D'ailleurs, les techniques de pêche masculines sont pratiquement tombées dans l'oubli. Cet état



Chez les *Kota* la chasse au fusil nocturne est intimement liée au réseau de pistes.

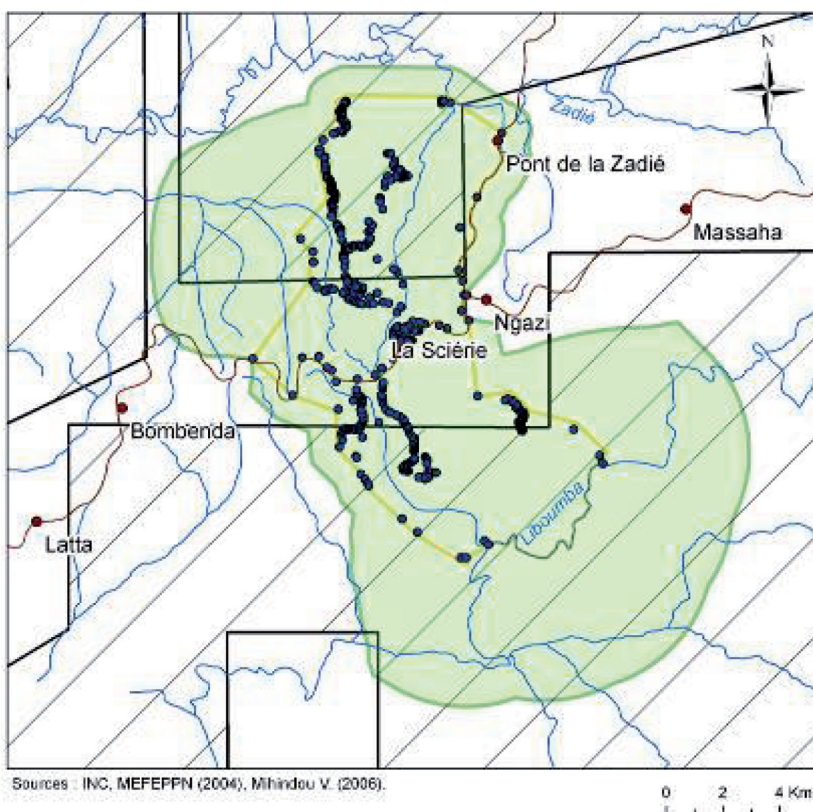
de fait reflète peut-être l'importance que revêtait la pêche dans le système de production ancien des *Kota*.

Notons que certains de ces termes liés à l'espace de pêche ont parfois un sens étendu. Ainsi *mboku* désigne à la fois un bief profond et agité de tourbillons au milieu d'une rivière et la « zone de pêche des hommes ». *Mboku* est en effet un site que ne fréquentent pas les femmes car elles le considèrent dangereux. Autre exemple, le terme *Idjiba* est utilisé pour nommer une zone de la rivière peu profonde et calme. Par extension, *idjiba*, désigne également la « zone de pêche des femmes ».

D'autres termes reviennent fréquemment dans la typologie de l'espace de pêche, de chasse ou de cueillette : *pea*, la piste ou la zone de pêche, *edjitji*, la brousse. Il semble que les activités de pêche, de chasse et de cueillette soient fondées dans l'imaginaire *Kota* autour de l'existence des pistes et des chemins (*pea*). Par exemple, la chasse au fusil nocturne est liée à la piste : *pea-edjitji-y'ezalè pundu*, la piste de chasse au fusil nocturne. Notons que la chasse au fusil diurne n'est liée à aucune piste puisque le chasseur est embusqué ou traque le gibier. *Edjitji*, la brousse est un qualificatif des activités qui ont lieu en forêt : zone de chasse au fusil (*edjitji y'ezalè*, *edjitji y'ezalè pundu*), zone de collecte du nkumu, *Gnetum africanum* (*edjitji ya kumu*) : « l'endroit de la forêt où le nkumu est abondant ». La trame de l'espace vécu des *Kota* serait donc constituée par les chemins et les pistes.

### Occupation actuelle du massif forestier

Toutes les notions isolées que nous venons d'énumérer ne nous donnent qu'une vue partielle de la manière dont les *Kota* occupent l'espace. L'étude de l'occupation spatiale actuelle est également riche d'enseignements. L'espace coutumier, au sein duquel la communauté exerce ses droits d'usages, correspond au finage (KARSENTY ET MARIE, 1997). Cet espace est caractérisé par une appropriation dégressive au fur et à mesure que l'on s'éloigne de son centre au profit des finages des communautés voisines. La délimitation du finage de La Scierie s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, les villageois ont localisé toutes les activités forestières (cueillette, chasse, pêche, sites sacrés, anciens villages, etc.) par un processus de cartographie participative. Dans un deuxième temps, ces indicateurs d'occupation spatiale ont été localisés à l'aide d'un récepteur GPS (Global Positioning System). Ces informations ont permis de représenter cartographiquement le finage villageois à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). Il s'étend sur environ 276,55 km<sup>2</sup> (Carte 1) et se structure autour de quelques pistes principales, point de départ des nombreuses activités de cueillette, de chasse et de pêche qui s'effectuent dans ses confins.



Sources : INC, MEFEFPN (2004), Mihindou V. (2006).

Carte 1. Finage villageois de La Scierie [SCHIPPERS, 2007].

#### Légende

- Activités agricoles et forestières
- Village
- Route
- Cours d'eau
- Polygone occupation spatiale
- Finage villageois
- Permis forestier

Selon KARSENTY ET MARIE (1997), le terroir se définit au sein de ce finage comme l'ensemble des terres agricoles soumises au cycle culturel. Il n'excède pas un rayon de 2 à 3 km. A proximité immédiate des maisons, des cultures permanentes sont installées au sein d'un cercle de quelques mètres de rayon. En périphérie du terroir, les champs et jachères d'âge variable forment une mosaïque. Lorsque la disponibilité des terres est grande, l'expression des droits fonciers est atténuée (POURTIER, 1989a). Ainsi PERROIS (1968) affirmait à l'époque, à propos des *Kota* : « L'homme n'est pas lié au sol : il cultive là où il peut puis va plus loin quand le sol est épuisé. L'immensité de la forêt et le petit nombre d'hommes permettent cette mobilité dévorante d'espace ». Les villages aujourd'hui fixés, il est possible que les maîtrises s'affirment plus qu'auparavant. Comme le soulignait déjà POURTIER (1989) : « Si la densité de population d'un village venait à augmenter au point que l'étendue des terres à potentiel agricole proches du village devienne un facteur limitant, on verrait alors ressurgir des principes liés à l'appropriation de l'espace qu'on avait cru oubliés ».

### Niveaux de co-gestion des espaces-ressources

VERMEULEN & CARRIERE (2001) identifient chez les *Ntumu* sept niveaux de cogestion et cinq chez les *Badjoué*. DOUNIAS (1993) identifie chez les *Mvae* cinq niveaux de cogestion



différents: la maisonnée, le lignage, la communauté territoriale, le clan et l'éthnie.

Chez les *Kota*, les différents niveaux de co-gestion sont :

- le village ;
- le lignage (*mbaza*) ;
- la famille au sens large (*ibotwe*) qui comprend les grands-parents, oncles, tantes, cousins, parents, frères, sœurs, neveux, enfants, petits-enfants ;
- l'unité familiale (parents, enfants) ;
- l'individu.

D'autres termes désignant des groupes de parenté ont été évoqués lors des entretiens sans toutefois constituer apparemment des unités de cogestion des ressources naturelles :

- *bomweyi* : la fratrie ;
- *ikaka* : le clan ;
- *elongo* : l'éthnie ;
- *bobadji* : la belle-famille.

Les termes désignant le lignage en *Kota* varient selon les sources: *mbaza* (MAYER, 2002) ou *divo* (PERROIS, 1970). Chez les *Kota*, une corrélation initiale existait entre le lignage et le groupe de résidence (POURTIER, 1989a). Par ailleurs, PERROIS (1970) décrit le village et le lignage comme étant « les principaux cadres de la vie » chez les *Kota*.

Par contre, le terme désignant le clan est constant: *ikaka*. Le clan, niveau de parenté précédant le lignage, n'a pas forcément, à l'opposé de celui-ci, de fondement historique.

### Les notions coutumières *Kota* dans la théorie des maîtrises foncières

Maintenant que nous possédons une vision globale de l'occupation spatiale coutumière et des modes de gestion et d'accès à la ressource, il s'agit de structurer ces concepts selon un mode analytique.

La théorie des maîtrises foncières (LE ROY et al., 1996) permet de rendre compte d'une graduation des modes de contrôle des choses et des biens (les « objets de maîtrise »), ainsi que des rapports entre les hommes qui les contrôlent (les « sujets de maîtrise »). Elle permet de dépasser le cadre dichotomique classique de l'opposition privé-public (deux sujets de maîtrise parmi d'autres) ou propriétéaccès libre (deux degrés de maîtrise parmi d'autres) (KARSENTY et MARIE, 1997).

Il s'agit d'un modèle spécialement conçu pour rendre compte, à côté du mode africain d'organisation du rapport foncier, des innovations introduites par l'occident en voulant généraliser le droit de propriété (LE ROY et al., 1996).

Si nous admettons avec cet auteur les définitions suivantes :

- est public ce qui est commun à tous, groupes ou individus ;
- est externe ce qui est commun à quelques groupes, en nombre toujours limité ;
- est interne-externe ce qui est commun à deux groupes en principe selon un mécanisme d'alliance qui peut être matrimonial, résidentiel, sacralisé ou sur base d'un contrat ;

- est interne ce qui est commun à un seul groupe ou communauté, dès lors qu'il est constitué en corps et donc agit avec une unité de direction ;
- est privé ce qui est propre à une personne physique ou morale ; dans le cas, c'est la reconnaissance de la personnalité juridique qui permet de distinguer entre « groupes en corps » et personne morale.



L'agriculture itinérante crée une maîtrise forte née du travail investi. Celle-ci s'estompe avec les générations et la mémoire.

*Maîtrise* : suggère l'exercice d'un pouvoir (...) reconnu à celui qui, par un acte d'affectation de l'espace, a réservé plus ou moins exclusivement cet espace.

*Maîtrise foncière exclusive* : relation qui s'exerce entre des acteurs, définis par leur appartenance à une même communauté, et un espace comportant le droit d'en jouir et d'en disposer (mais pas celui de l'aliéner) dans le cadre communautaire, et qui se caractérise par le droit d'en exclure des tiers. Sur des terrains défrichés et des jachères par exemple, la maîtrise est exercée par le groupe familial.

*Maîtrise interne* : signifie que les ressources d'un espace défini sont communes à un seul groupe ou communauté, leur accès étant déterminé par la qualité de membre (LE ROY et al., 1996)

Nous pouvons replacer, dans le tableau à double entrée « Régulations possibles des rapports de l'homme à la terre et aux ressources par les maîtrises foncières », les notions d'accès à la ressource et d'espace développées chez les *Kota*.

Horizontalement, le tableau propose cinq modalités d'appropriation, les maîtrises, définies successivement selon un mode completif.

Verticalement, les modalités de cogestion sont déclinées, c'est-à-dire par qui s'effectue le contrôle des maîtrises, du collectif le plus large à une gestion individuelle.

**Tableau 2. Régulations possibles des rapports de l'homme à la terre et aux ressources par les maîtrises foncières.**

Cas des Kota du Gabon Adapté de LE ROY, KARSENTY et BERTRAND, (1996).

Modalités de cogestion / Modalités d'appropriation	Maîtrise indifférenciée (1) Droit d'accès	Maîtrise prioritaire (2) Droit d'accès et d'extraction (éventuellement temporaire)	Maîtrise spécialisée (3) Droit d'accès, d'extraction et de gestion (éventuellement temporaire)	Maîtrise exclusive (4) Droit d'accès, d'extraction, de gestion et d'exclusion	Maîtrise exclusive et absolue (5) Droit « d'user et de disposer », donc d'aliéner
<b>Public (A)</b> Commun à tous	<i>pea zoa, edjitji</i>	<i>nduku, zoa, ekongo, ndondo</i>			
<b>Externe (B)</b> Commun à n groupes (lignage – mbaza)		PFNL peu important situé dans un champ, PFNL situé dans la forêt, chasse au fusil, piège		<i>ekombo, iloka</i> et autres techniques de pêche collectives, <i>mbaka mwa bawaya</i>	
<b>Interne-Externe (C)</b> Commun à deux groupes (lignage – mbaza)			<i>panga bélongwè-bélongwè</i>		
<b>Interne (D)</b> Commun à un groupe (village)		PFNL peu important situé dans un champ, PFNL situé dans la forêt, chasse au fusil, piège		<i>pubè, etjita</i>	verger, pépinière
<b>Interne (D)</b> Commun à un groupe (lignage – mbaza)		<i>mboku, idjiba</i>		<i>mbaka mwa bawaya</i>	
<b>Interne (D)</b> Commun à un groupe (unité familiale)		PFNL important situé dans un champ		<i>etjita zolè, kuba, ibutu, ebazi, ntunda,</i>	
<b>Privé (E)</b> Propre à une personne				<i>ekoko</i> et autres techniques de pêche individuelles, <i>pea edjitji y'ezalè pundu, mbaka mwa bawaya</i>	

L'examen du Tableau 2 montre que l'espace Kota se décline en plusieurs types de sous-espaces imbriqués où les différents couples espaces-ressources sont appropriés selon différents niveaux de co-gestion.

### L'espace agricole

Les maîtrises exercées sur l'espace agricole sont identifiées par les éléments suivants :

- *ibutu, la jachère ;*
- *edjita zolè, le champ d'arachide ;*
- *kuba qui décrit tout autre type de champ ;*
- *ntunda, le jardin de case ;*
- *ekombo, l'ancien village.*

Hormis l'ancien village, toutes ces entités sont appropriées assez fortement (maîtrise interne exclusive) au niveau de la famille nucléaire, parfois élargie à la belle-mère de la cultivatrice, à sa sœur ou à sa belle-fille. En outre, au sein d'un ménage polygyne, les femmes cultivent chacune leur(s) champ(s) ou leur jardin de case. Chez les *Badjoué*, les *Mvae* et les *Ntumu* du Cameroun, les modalités d'appropriation des jachères et des champs sont similaires (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001), de même que chez les *Fang Ndzaman* de la région (D'ANS, 2007).

En revanche, *ekombo*, l'ancien village, est soumis à une maîtrise externe exclusive (commune à plusieurs lignages) tout comme *l'elik* des *Fang Ndzaman* du Gabon (D'ANS, 2007) et des *Mvae* du Cameroun ou le *nguno* des *Badjoué* (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001). Les ressortissants de cet ancien vil-



lage ou leurs descendants ont le droit d'autoriser des tiers à y mener des activités, agricoles par exemple.

Notons que la maîtrise qui s'exerce sur la jachère, *ibutu*, est temporaire. Par ailleurs, toute jachère de plus de dix ans pour laquelle le propriétaire ne montre plus d'intérêt retourne à la collectivité, c'est-à-dire à la communauté de résidence (le village), tout comme chez les *Mvae*, mais à l'opposé de ce qui se passe chez les *Badjoué* (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001). Elle peut alors être défrichée par les villageois selon différentes modalités. Tantôt, une grande superficie est défrichée afin d'y installer plusieurs champs appartenant à différentes unités familiales qui ne sont pas forcément issues du même lignage. Tantôt, la superficie tout juste nécessaire à l'installation d'un champ familial est défrichée.

Remarquons aussi qu'un arbre situé entre deux jardins de case a un caractère mitoyen et que ses fruits peuvent être récoltés par les deux propriétaires. Ceci renvoie à l'expression *panga belongwè-belongwè*, « la limite entre deux maisons », qui fait l'objet d'une maîtrise interne-externe spécialisée puisqu'elle est commune aux occupants des deux maisons.

Enfin, le verger et la pépinière installés en collaboration avec le projet (voir BRACKÉ et al. au chapitre 4), en tant que biens communautaires, sont gérés par le bureau exécutif de l'association villageoise. Ce dernier exerce sur eux une maîtrise interne exclusive et absolue.

## L'espace de chasse

Les maîtrises exercées sur l'espace de chasse sont représentées dans le Tableau 2 par :

- *mbaka mwa bawaya*, le site de piégeage ;
- *pea edjitji y'èzalè pundu*, la piste de chasse au fusil nocturne ;
- *pea zoa*, la piste qui mène à la rivière ;
- *ebazi*, le campement.

La forêt, *edjitji*, est libre d'accès à tous (maîtrise publique indifférenciée). La forêt « libre » des *Mvae*, *nzeze afan*, au contraire, semble appropriée au niveau ethnique, tout comme l'*ekomo* des *Badjoué* (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001). Chez les *Kota*, le fait d'y poser ses pièges confère au chasseur

une appropriation temporaire de l'espace. Cette action induit qu'aucun autre chasseur n'a le droit de poser ses pièges sur ce site ni même d'y chasser. Donc, comme chez les *Fang Ndzaman* du Gabon (D'ANS, 2007), le site de piégeage, *mbaka mwa bawaya* en *Ikota* fait l'objet d'une maîtrise privée spécialisée temporaire. De plus, chez les *Kota*, la piste de chasse au fusil nocturne, *pea edjitji y'èzalè pundu*, fait l'objet d'une maîtrise du même type. Toutefois, il existe des pistes que tout le monde peut emprunter à travers la forêt. *Pea zoa*, par exemple, est la piste qui mène à la rivière et sur laquelle chacun peut circuler sans autorisation (maîtrise publique indifférenciée).

Chez les *Mvae*, la chasse au fusil peut être pratiquée par tous et partout (même si elle est limitée par la connaissance de la forêt et par le finage d'autres villages). Alors que chez les *Kota*, elle est soumise à une maîtrise externe (niveau pluri-lignager) ou interne (niveau villageois) prioritaire, de même que le piégeage.

A titre anecdotique, il arrive parfois que *Mbaka mwa bawaya*, le site de piégeage, fasse l'objet d'une maîtrise externe exclusive. Par exemple, deux personnes s'entendent pour placer leurs pièges sur le même site, et cela sans qu'aucun lien de parenté ne les unisse nécessairement. Chez les *Badjoué*, le même phénomène est observé : l'unité de gestion du site de piégeage est parfois constituée d'un groupe de personnes que lie seulement une certaine affinité (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001).

Le campement de chasse, *ebazi*, enfin, fait l'objet d'une maîtrise interne exclusive. Seuls les membres du lignage de celui qui l'a construit peuvent s'y installer sans autorisation. Chez les *Mvae*, le campement, *mvan*, est approprié au niveau familial sauf pour l'exercice de la chasse (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001).

## L'espace de pêche

Les techniques de pêche constituent un moyen de s'appropriier l'espace (ABE'ELE, 2001).

Ainsi, le Tableau 3 montre qu'en règle générale, chaque technique de pêche est inféodée à un ou plusieurs espace(s) :

- *Pêche à l'épervier* : technique de pêche masculine utilisant un petit filet lesté de plomb que l'on jette hors de la pirogue afin d'y piéger le poisson.



La chasse au piège et au fusil font l'objet de maîtrises différentes. La seconde n'implique pas forcément une maîtrise préalable sur l'espace

- *Bengaka* : technique consistant à pêcher à l'aide d'un hameçon attaché à une ficelle dans un trou de la berge ou dans une rivière en eau peu profonde.
- *Iloka* : technique de pêche féminine s'exerçant en groupe et consistant à construire deux barrages dans la rivière puis à écoper l'eau pour y pêcher les poissons à la main. Cette technique est également utilisée chez les *Badjoué* et fait l'objet d'une maîtrise interne exclusive exercée par un groupe de femmes durant la durée de vie des barrages. Ceux-ci sont détruits à la fin de la journée de pêche. Comme les *Kota*, les *Badjoué* exercent cette technique dans les petites rivières (ABE'ELE, 2001).
- *Etchémètchémè* : technique de pêche nocturne ou diurne plus ou moins similaire à *bengaka*. Elle est la seule technique féminine qui se pratique dans les grandes rivières.
- *Elonwa* : technique de pêche masculine où l'on attache les hameçons à des fils. Ceux-ci sont noués à des bâtons fichés dans la rive et que l'on vient relever au bout d'un moment afin de récupérer les prises (cette technique de pêche se rapproche d'une autre, nocturne, nommée *botsiya*). Cette technique se pratique aussi en pirogue.
- *Ekoko* : piège constitué d'une nasse que l'on place en eau profonde. Il est habituellement utilisé par les hommes. Comme le piège-barrière des *Badjoué*, *nkouam*, il procure une maîtrise exclusive et temporaire à celui qui l'a installé (ABE'ELE, 2001).
- *Ndèmbo* : technique de pêche nocturne où un bâton est fiché dans le sol et l'hameçon qui lui est attaché est plongé dans une mare. Elle est fort semblable à une technique de pêche que les *Badjoué* du Cameroun nomment *ntiilé* (ABE'ELE, 2001).
- *Mbulu ou mopotji* : technique de pêche toujours associée à la pêche à l'écope (*iloka*) consistant à placer un petit filet en aval du site où l'on pratique *iloka* pour récupérer les petits poissons.
- *Ndazèli* : technique de pêche nocturne où deux pirogues, écartées de la largeur de la rivière, avancent. La personne qui se trouve à l'avant de chaque pirogue rame et celle qui se trouve à l'arrière tient une extrémité du filet.
- *Etubili* : pêche au barrage en grande rivière pratiquée par les hommes.

**Tableau 3. Espaces de pêche Kota et techniques de pêche associées.**

Technique de pêche	Espace vécu Mboku (zone profonde où le courant est puissant faisant partie de la grande rivière, zoa)	Nduku (zone de forêt inondable, à proximité de la grande rivière, zoa)	I djiba (zone peu profonde et où le courant est rapide dans un ruisseau, ekongo, ou une petite rivière, ndondo)	Zoa (grande rivière ou fleuve)	Ndondo (petite rivière)	E kongo (ruisseau)
Pêche au filet						
Pêche à l'épervier						
Béngaka						
Iloka						
Etchémètchémè						
Elonwa						
Ekoko						
Ndèmbo						
Mbulu ou mopotji						
Ndazèli						
Etubili						

Chez les *Kota*, l'espace de pêche se décline donc selon différents types de lieux : *mboku*, *idjiba*, *nduku*, *ndondo*, *zoa* et *ekongo* (Tableau 3).

Les *Badjoué* du Cameroun classent aussi les cours d'eau selon leur importance. Ils distinguent, en effet, les grandes rivières (*dibé nini*), les rivières de taille moyenne (*dibé tia*) et les ruisseaux (*mantountou*) (ABE'ELE, 2001). Ils connaissent aussi, comme les *Ntumu*, la notion d'espace interfluvial (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001) qui semble inexistante chez les *Kota*.



Chez les *Kota*, la pêche collective féminine fait l'objet de modes d'appropriation variés

Dans l'espace de pêche, l'appropriation et la gestion de la ressource semblent avoir évolué au cours du temps. Autrefois, certains types d'espace vécu tels que *mboku* ou *idjiba* étaient appropriés au niveau lignager (*mbaza*) ou familial (unité familiale) voire individuel. Aujourd'hui, seul le fait de poser ses pièges ou ses filets procure une maîtrise temporaire sur l'espace (maîtrise interne spécialisée).

Mis à part *mboku* et *idjiba*, les espaces de pêche ne font pas l'objet d'une forte appropriation. *Zoa*, la grande rivière, *ndondo*, la petite rivière et *ekongo*, le ruisseau, sont, en effet, soumis à une maîtrise publique prioritaire. Alors que chez les *Fang Ndzaman*, les rivières, *oshi* (en *Fang*), sont soumises à une maîtrise spécialisée commune à plusieurs lignages [D'ANS, 2007].

Finalement, signalons que parmi les techniques de pêche, deux groupes se distinguent : les techniques de pêche féminines, d'une part, et les techniques masculines d'autre part.

Les premières se pratiquent davantage dans les petits cours d'eau. Tandis que les secondes s'exercent sur les grandes rivières et sur les fleuves.

Chez les *Ntumu* du Cameroun, la grande variété de modalités d'appropriation de l'espace de pêche atteste de l'importance actuelle de cette activité (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001). Elle reflèterait par contre l'importance passée de la pêche chez les *Kota*, puisqu'à la riche gamme des typologies, des espaces, des techniques et des maîtrises semble correspondre à une faible place dans le système de production actuel.



## L'espace de cueillette, les biens communautaires et les sites sacrés

Contrairement aux *Fang Ndzaman* (D'ANS, 2007), les *Kota* n'utiliseraient aucun terme spécifique pour désigner la zone de cueillette.

Le Tableau 2 montre que les PFNL végétaux (qu'il s'agisse de fruits, de miel, d'écorces ou de champignons) situés en forêt, *edjitji*, sont accessibles à tous les habitants de La Scierie. A moins d'avoir des liens de parenté avec eux, les étrangers doivent requérir l'autorisation des femmes du village pour les collecter.

Tout résident de La Scierie a le droit de défricher une zone de collecte de PFNL végétaux située dans la forêt, *edjitji*, sans requérir l'autorisation de personne (droit de gestion). Toutefois, depuis l'attribution des coupes familiales, certains propriétaires exigent qu'on leur demande leur avis afin d'éviter l'abattage de pieds d'essences commerciales dans « leur » zone. Habituellement, ce cas de figure ne se rencontre guère. C'est pourquoi les zones de collecte des PFNL végétaux en forêt sont soumises à une maîtrise interne prioritaire et non spécialisée.

Le régime qui s'applique aux PFNL végétaux situés dans les champs ou dans les jardins de case diffère quelque peu de ce qui précède. En effet, les *Kota* distinguent deux catégories de PFNL végétaux selon leur importance. Les entretiens révèlent que, tout comme chez les *Fang Ndzaman* (D'ANS, 2007), les fruits des arbres qui ont poussé spontanément, même s'il s'agit d'arbres fruitiers domestiques (citronnier, goyavier, oranger, papayer...) peuvent être récoltés par tous les villageois. Ainsi, ils sont compris dans la catégorie des PFNL végétaux peu importants, de même que le bois de feu et quelques plantes agricoles semi-spontanées (feuilles de manioc ou de taro, piment, oseille). Tandis que les PFNL végétaux importants comptent le manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), le bois amer (*Garcinia kola*) et tous les arbres qui ont été plantés. Dans tous les cas, seul le cultivateur a le droit d'abattre un arbre situé sur son champ.

Les PFNL végétaux peu importants sont accessibles à toute personne connue du propriétaire du champ (maîtrise externe prioritaire). Les PFNL végétaux importants sont, pour leur part, réservés à la famille (unité familiale) à laquelle appartient le champ (maîtrise interne prioritaire). Il est remarquable de constater que l'importance attribuée au PFNL végétal est fondé sur le geste initial de plantation.

Enfin, les sites de circoncision et d'initiation, *pubè* et *etjita* ont un caractère sacré assez peu marqué puisque les villageois ont le droit d'y circuler et d'y mener des activités telles que la chasse, la pêche, la cueillette. Ils ont même la possibilité d'y cultiver un champ. Ces sites font donc l'objet d'une maîtrise interne exclusive exercée par différents lignages (*mbaza*).

Du point de vue d'une éventuelle gestion des ressources naturelles, nous pouvons distinguer trois types de ressources dont l'accès est :

- **Contrôlé par un groupe restreint répondant à des entités de gestion** (individu, famille, lignage) **facilement identifiables** : essentiellement les éléments de la tenure foncière agricole (*kuba*, *etjita zolé*, *ibutu*),

## Agriculture itinérante et reptiles au Gabon

par Olivier S. G. Pauwels

Parmi les 122 espèces de reptiles actuellement recensées du Gabon, plus de la moitié fréquente les milieux ouverts et dégradés, et un tiers a déjà été trouvé dans les champs et jachères villageois. Parmi elles, une tortue terrestre (*Kinixys erosa*), une douzaine de lacertiliens (dont les cinq espèces de caméléons connues du Gabon), et deux douzaines de serpents. Ces données sont basées sur des observations opportunistes, car aucun recensement de reptiles n'a eu spécifiquement pour but de dénombrer les espèces habitant les milieux anthropisés. On suppose donc que davantage d'espèces de reptiles les habitent ou les visitent régulièrement. Les arbres abattus ou morts lors des brûlis, les amas de branches coupées et entassées, les mauvaises herbes non coupées et les plantes cultivées elles-mêmes, surtout lorsqu'elles sont plantées en association offrent en effet souvent assez de couvert pour abriter une grande variété de reptiles. Leur diversité est d'autant plus élevée que les plantations sont proches de la forêt, de bosquets ou de cours d'eau. Les champs et jachères sont alors fréquentés aussi bien par des reptiles sylvoles que par des reptiles de milieux ouverts. Au Gabon, il existe localement une dizaine d'espèces de reptiles strictement inféodées aux milieux ouverts ou dégradés (clairières, prairies, bords de routes ou savanes), qui profitent directement des pratiques agricoles par extension de leur milieu de prédilection. Les espèces les plus communément rencontrées dans les champs et jachères villageois incluent le caméléon *Chamaeleo dilepis*, les couleuvres *Hapsidophrys smaragdinus*, *Philothamnus carinatus* et *Thelotornis kirtlandii*, le cobra *Naja melanoleuca* et la vipère du Gabon *Bitis gabonica*, ces trois dernières étant fortement venimeuses. Allant de pair avec l'agriculture itinérante, le développement de voies d'accès et la construction de logements ou de campements favorisent en outre la propagation d'espèces anthropophiles telles que le gecko des maisons *Hemidactylus mabouia* et l'agame des maisons *Agama agama*, qui habitent à proximité directe ou à l'intérieur des bâtiments. Lorsque les plantations sont abandonnées ou mises en jachères et que la végétation dense regagne du terrain, les reptiles liés aux milieux ouverts ne se maintiennent que dans les zones les plus dégagées. L'abandon des voies d'accès et des établissements humains entraînent par ailleurs rapidement le déclin drastique, voire la disparition des *Hemidactylus mabouia* et des *Agama agama* précités. Il n'existe pas de données sur l'herpétofaune des monocultures commerciales au Gabon à part la mention du caméléon *Chamaeleo chapini* d'une caçoyère à Oyem. Cependant il semble certain que la diversité en reptiles est étroitement liée à celle des associations culturelles, ces dernières conditionnant la disponibilité en abris (enchevêtrements denses de plantes, bois mort, trous d'arbres, etc.) et la variété des proies qui permettent aux reptiles de subsister.





ainsi que les appropriations individuelles (*ekoko* et autres techniques de pêche individuelles ou *mbaka mwa bawaya* la ligne de piège). L'amélioration de la gestion de ces ressources s'adressera à ces acteurs précis. Il s'agit des maîtrises exclusives internes et privées.

- **Contrôlé avec droit d'exclusion par des groupes élargis, hétérogènes et difficiles à lier à une entité identifiable de gestion** (ni village, ni segment de lignage ni lignage), liés par des liens de parenté ou d'amitié. C'est le cas de *ekombo*, *iloka* et autres techniques de pêche collectives, ou de *mbaka mwa bawaya* la chasse au piège lorsqu'elle est pratiquée à plusieurs.
- **Libre** (contrôle inexistant) (comme la cueillette des feuilles de Marantacée, du *Nkumu Gnetum africanum*, ou celle des fruits de *Coula edulis*) **ou quasi libre, par des utilisateurs divers qui peuvent même ne pas appartenir à la nation Kota** (cas de la chasse au fusil et même du piégeage). Il est remarquable de constater que toutes les maîtrises prioritaires externes, accessibles à un grand nombre de personnes variées, correspondent toutes à des activités ne créant pas de droit durable sur le sol.

### Foresterie communautaire et maîtrises Kota

La foresterie communautaire, telle qu'elle est décrite dans le décret fixant les conditions de création d'une forêt communautaire au Gabon, fait l'objet d'une maîtrise interne, interne-externe ou externe. En effet, il s'agit d'un usufruit qu'exercent les villageois, les membres d'un regroupement de villages ou les habitants d'un canton sur une portion du domaine forestier rural prêté par l'Etat pour une durée indéterminée, mais conditionnée par le respect du plan simple de gestion. A La Scierie, l'entité de (co)gestion de la forêt communautaire est le village. Celui-ci compte plusieurs

lignages, plusieurs clans et même plusieurs sous-groupes ethniques (*Kota-Kota*, *Shaké*, *Mahongwé*). Quant à la modalité d'appropriation qu'il convient d'attribuer à la forêt communautaire, il s'agit d'une maîtrise spécialisée et non exclusive. En effet, même si l'entité de gestion de la forêt communautaire a le droit d'en exclure un intrus (puisque'elle est tenue responsable du non-respect du PSG), c'est l'Etat qui conserve le droit ultime de retirer la gestion de la forêt communautaire à la communauté villageoise.

Nous pouvons donc comparer la notion de forêt communautaire gabonaise à la palette des maîtrises exercées par les *Kota*. Au niveau de l'appropriation, la majorité des maîtrises que les *Kota* de La Scierie exercent sur le foncier sont exclusives, tout comme chez les *Badjoué*, les *Mvae* et les *Ntumu* du Cameroun (VERMEULEN & CARRIÈRE, 2001). Quant aux modalités de cogestion les plus courantes, elles sont internes (village, lignage ou unité familiale) ou privées. Notons qu'il est parfois difficile de distinguer deux niveaux de cogestion : celui du village en tant que communauté de résidence et celui du village en tant qu'entité pluri-lignagère. La question de déterminer si la ressource se gère au niveau pluri-lignager ou au niveau du village est parfois épineuse. Quoiqu'il en soit, le village ne représente une unité de cogestion pertinente que pour certains espaces vécus particuliers des *Kota* tels que les sites sacrés et les biens communautaires. Ces derniers sont en outre assez récents et le succès de leur gestion est sans doute partiellement dû à l'appui du projet DACEFI. Le finage des *Kota* se présente comme une mosaïque d'espaces vécus soumis à des maîtrises foncières variées gérées par des acteurs aux niveaux de cogestion multiples. Le concept de la forêt communautaire tel qu'il est défini par la loi gabonaise repose lui sur la communauté de résidence et sur un droit d'usufruit, notions quasi inexistantes chez les *Kota*. Il ne sera donc pas facile d'imposer un système aussi simple à ces populations aux représentations et appropriations de l'espace subtiles, complexes et imbriquées.





## L'appropriation des jardins de case chez les Fang

D'ANS S., VERMEULEN C., SCHIPPERS C.

On distingue dans les villages Fang étudiés deux types de jardin de case, l'*ekoune* et le *nse*n, qui diffèrent par leur mode d'appropriation fondé sur le genre.

L'*ekoune* est l'espace des femmes, situé derrière la cuisine. Ce terme signifie la « poubelle » en Fang et désigne l'endroit où sont reversés les déchets de cuisine. Cet espace constitue un compost sur lequel de nombreuses plantes germent spontanément. Elles sont souvent utilisées pour des usages domestiques ayant trait à l'alimentation (épices...) ou à la médecine traditionnelle. Dans le désordre apparent, une certaine structure peut se dégager. Dans chaque *ekoune*, on retrouve une à plusieurs rangées de bananiers formant l'interface entre l'enceinte du village et les champs (ou la forêt). Certains arbres fruitiers comme les agrumes, et quelques papayers spontanés se situent devant cette barrière de bananiers, auxquels s'adjoignent un ou deux atangatiers (*Dacryodes edulis*), dont les fruits sont très appréciés par la population gabonaise.



Le *nse*n, un espace public organisé

Les villageois accordent peu d'importance à cet espace. L'entretien est généralement réservé aux quelques plants d'ananas, de tomate ou de tabac. Leur usage est d'ordre familial, parfois lignager ou privé, soit une maîtrise interne exclusive. Ce type de maîtrise s'exerce également sur les bananiers, base alimentaire traditionnelle et pour les fruits dont on pourrait retirer une valeur économique. Pour le reste des plantes, la collecte est autorisée aux autres membres de la communauté de résidence, selon une maîtrise interne spécialisée.

La valeur socioculturelle du *nse*n, qui signifie « cour » en Fang, est tout autre. En effet, visible depuis la route qui traverse le village, cet espace est non seulement un espace de production, mais également un espace social public dans lequel se rencontrent les villageois (par opposition aux cuisines qui constituent un espace social privé). Cet espace est dominé par la présence des hommes qui l'entretiennent et décident de son aménagement.

Le choix des plantes qui y sont disposées est tout autre. On y retrouve essentiellement des plantes ornementales et des arbres dont les fruits ont une valeur économique. Les plantes médicinales et rituelles y trouvent aussi une place de choix. Les pieds d'*iboga* (*Tabernanthe iboga*), réputés pour faire parler les esprits lors des cérémonies *bwiti*, sont plantés de manière ordonnée et constituent des bouquets entre les cases. En raison de leur valeur économique liée aux cérémonies rituelles, ils font office d'exception et font l'objet d'une maîtrise exclusive d'ordre privé. Sur l'ensemble des autres plantes retrouvées dans le *nse*n, hormis les plantes médicinales, une maîtrise exclusive interne à la famille est exercée.

La masculinité/féminité des espaces et la typologie des jardins de case chez les Fang Ndzaman rejoint de près l'analyse réalisée chez les Mvae par DOUNIAS & HLADIK (1996). Ceux-ci ne les définissent d'ailleurs pas comme des jardins de case en tant que tels, mais parlent de cour (le *nse*n) et d'arrière-cour (l'*ekoune*) en raison du faible rôle de production de ces systèmes. Cette vision traduit plus la réalité perçue par les communautés Fang.

## Bibliographie

- ALEXANDRE P. et BINET J. (1958). *Le groupe dit Pahouin (Fang, Bulu, Beti)*. Paris : Presse Universitaire de France, Coll. Monographies ethnologiques africaines de l'institut international africain, pp 73-76.
- ABE'ELE MBANZO'O P. (2001). La pêche traditionnelle Badjoué : appropriation d'une ressource mobile. In : *La Forêt des Hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. DELVINGT W. Editeur scientifique. Gembloux, Belgique, Les Presses Agronomiques de Gembloux, pp. 43-63.
- BINOT A. (1997). *Terroirs et territoires: approche anthropologique de l'espace agricole chez les Mboko, Kota, Mongom et Bakola du village de Mbandza, Parc national d'Odzala - République Populaire du Congo*. Mémoire en Anthropologie sociale et culturelle. Bruxelles, ULB, 92 p.
- BOLDRINI S. (2008). *Appui à l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion expérimental d'une forêt communautaire pilote au Nord-Est du Gabon. Cas du village de La Scierie*. Mémoire de fin d'études, Gembloux, FUSAGx, 84 p.
- D'ANS, S. (2007). *Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux. Le cas du regroupement de village Ebe-Messe-Melane en bordure du permis forestier Rougier-Gabon*. Travail de fin d'études en Sciences agronomiques et ingénierie biologique. Gembloux, Belgique, FUSAGx, 78 p.
- DE WACHTER P. (2001). L'agriculture itinérante sur brûlis, base de l'économie Badjoué. In : *La Forêt des Hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. DELVINGT W. Editeur scientifique Gembloux, Belgique, Les Presses Agronomiques de Gembloux, pp. 15-42.
- DESCHAMPS H. (1962). *Traditions orales et Archives au Gabon. Contribution à l'ethno-histoire*. Paris, Berger-Levrault, 172 p.
- DOUNIAS E. (1993). *Dynamique et gestions différentielles d'un système de production à dominante agricole des Mvae du sud-Cameroun forestier*. Montpellier. Thèse de Doctorat. Université des Sciences et Techniques du Languedoc. Mimiéographe. 2 volumes, 644 p.
- DOUNIAS E., HLADIK C.M. (1996). Les agroforêts mvae et yassa du Cameroun littoral: fonctions socioculturelles et composition floristique. In: *L'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement*. HLADIK, C. M., HLADIK, A., PAGEZY, H. et al. Paris, UNESCO, pp.1103-1126.
- HOMBERT J.M., MAMFOUMBI M., MBONGO J.L. (1989). *Notes sur la phonologie diachronique du sake*. Pholia [en ligne]. 4, pp. 149-155. Disponible sur : [http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/fulltext/Hombert/Hombert\\_1989\\_Pholia4.pdf](http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/fulltext/Hombert/Hombert_1989_Pholia4.pdf) (consulté le 09/06/08).
- JOIRIS D.V., BAHUCHET S. (1993). Afrique équatoriale. In : *Situation des Populations Indigènes des Forêts Denses et Humides*. Rapport pour la commission européenne, DGVIII, 511p.
- KARSENTY A., MARIE J. (1997). Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale. In : *Dynamique sociales et environnement*, GRET-CNRS-ORSTOM-Banque Mondiale.
- LEROY E., KARSENTY A., BERTRAND A. (1996). *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Ed. Paris, Karthala, 388 p.
- MAYER R. (2002). *Histoire de la Famille gabonaise*. Libreville, Gabon, Editions du Luto, 261 p. 2<sup>e</sup> édition.
- MIHINDOU V. (2007). *Etude de faisabilité pour la mise en place de forêts communautaires pilotes. Identification des terroirs et finages villageois (recensement, histoire, occupation spatiale et secteur associatif) : cas de La Scierie*. Libreville, Gabon, DACEFI, 79 p.
- RÉKANGA J.P. (2007). *Classification revisitée des langues bantoues du Gabon*. GRELACO-UOB [en ligne]. 36 p. Version provisoire disponible sur : [http://langues-gabonaises.refer.ga/IMG/pdf/CLASSIFICATION\\_REVISITEE\\_DES\\_LANGUES\\_BANTOUES\\_DU\\_GABON-2.pdf](http://langues-gabonaises.refer.ga/IMG/pdf/CLASSIFICATION_REVISITEE_DES_LANGUES_BANTOUES_DU_GABON-2.pdf)
- PERROIS L. (1970). *Chronique du pays Kota (Gabon)*. Sér. Sci. hum, Cah. ORSTOM [en ligne]., 7 (2), 110p. Disponible sur: [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/19824.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/19824.pdf) (consulté le 09/06/08).
- PERROIS L. *La circoncision Kota (Gabon)*. Sér. Sci. hum, Cah. ORSTOM [en ligne]. 1968, 5 (1), 104 p. Disponible sur : [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/19825.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/19825.pdf) (consulté le 09/06/08).
- POURTIER R. (1989a). *Le Gabon. Tome 1: Espace-Histoire-Société*. Paris : Editions L'Harmattan, 254 p.
- POURTIER R. (1989b). *Le Gabon. Tome 2: Etat et Développement*. Paris : Editions L'Harmattan, 344 p.
- SANTOIR C. (1992). *Sous l'empire du cacao. Etude diachronique de deux terroirs camerounais*. ORSTOM éditions, collection à travers champs, 191 p.
- SAUTTER G. (1968). *La région traditionnelle en Afrique centrale tropicale*. Coll. inter. Sciences humaines, Strasbourg, 1967, régionalisation et développement C.N.R.S., Paris.
- SCHIPPERS C. (2007). *Développement d'un système d'information géographique dans le cadre de la mise en place des forêts communautaires au Nord-Est du Gabon*. Mémoire de DEA, Gembloux, FUSAGx, 73 p.
- VERMEULEN C., CARRIERE S. (2001). Stratégies de gestion des ressources naturelles fondées sur les maîtrises foncières coutumières. In : *La Forêt des Hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. DELVINGT W. Editeur scientifique. Gembloux, Belgique, Les Presses Agronomiques de Gembloux, pp. 109-141.